



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** Avenue des écureuils à 1950 Kraainem Belgique

Boîte: Bureau rez-de-chaussée

Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

Date du contrôle:
25/02/2025

Prochaine visite avant le:
25/02/2026

Agent-visiteur:
Thomas Herfurth

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	Certiris SPRL
Adresse	Chaussée d'Alseberg 203, 1420 Braine-L'Alleud, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Avenue des écureuils 2
Adresse	Avenue des écureuils à 1950 Kraainem Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	Avenue des écureuils à 1950 Kraainem Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	1LGZ0570429192
GRD	Fluvius
Type de locaux	Maison Bureau rez-de-chaussée

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Fluvius
Numéro de compteur	1LGZ0570429192
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VOB 4X10
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	25A 4P
Protection maximale admissible	40A 4P
Nombre de tableaux	3
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre (Ω)	22
Description de l'installation	1x disj 4p 25A - 6 2x disj 2p 25A - 6/10 5x disj 2p 20A - 2,5 5x disj 2p 10A - 1,5 2x disj 2p 16A - 2,5

Tableau(x) électrique(s)



Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-039/6360088

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre (Ω)	22
Isolement ($M\Omega$)	87
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
C. Liaisons équipotentielles		
	Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.

Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.	RDE4
Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.	RDE6
Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge, ...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.	RDE11
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 25/02/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

Thomas Herfurth

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



Annexes

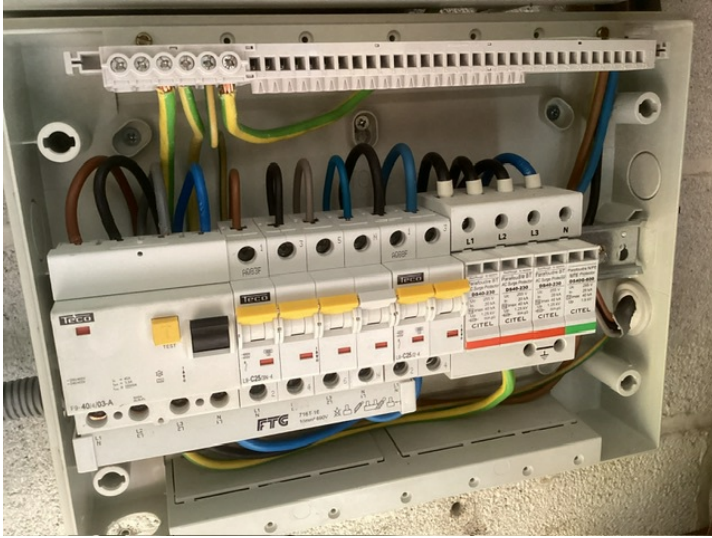


Tableau 1

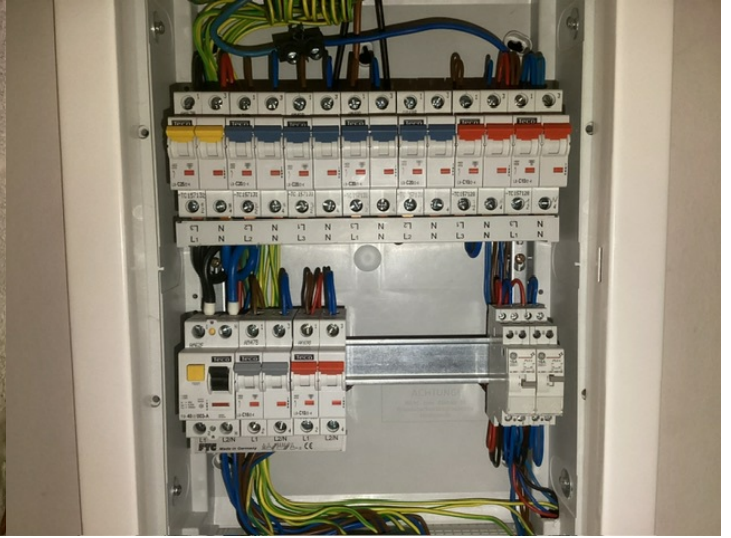


Tableau 2